



N° 1902- 16/10/2025



Maison de  
l'Artisan  
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

## Discours de politique générale du Premier Ministre

**Le discours de politique générale du Premier ministre n'a pas permis de tracer des perspectives précises sur la façon dont le pays va pouvoir sortir des multiples crises qu'il affronte mais il a mis l'accent sur la méthode pour y parvenir.**

Face aux dérives politiciennes et aux blocages parlementaires qui en ont découlé, il a proposé une nouvelle pratique du pouvoir, de nature à favoriser le compromis. L'U2P ne peut que s'en féliciter dans la mesure où la priorité entre toutes est de voter un budget et un budget de la Sécurité sociale pour 2026. Rien ne serait pire que de prolonger l'instabilité actuelle alors que les entreprises et l'ensemble des acteurs économiques ont besoin d'une direction, de décisions et de visibilité.



La suspension de la réforme des retraites n'est pas une bonne nouvelle pour le pays car elle va aggraver la dérive des comptes sociaux. L'U2P considère que cette décision devra rester transitoire et qu'il faudra inévitablement dans un proche avenir augmenter l'âge légal de la retraite afin d'assurer la pérennité des régimes. En outre, cette suspension n'est acceptable que dans la mesure où elle doit permettre de dégager les majorités nécessaires à l'adoption des textes de loi.

L'U2P s'interroge sur la réalité des baisses d'impôts annoncées par le Premier ministre en direction des PME. La baisse de la CVAE va dans le bon sens mais elle ne concernera que les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500.000 euros.

L'U2P accueille favorablement la Conférence sur les retraites et le travail et prendra toute sa part aux travaux qui seront soumis aux partenaires sociaux.

L'U2P salue la façon dont le Premier ministre souhaite remettre la valeur travail au cœur de notre pacte social. Cette direction rejoint pleinement la volonté de l'U2P d'améliorer le pouvoir d'achat des Français qui sont au travail : artisans, commerçants, professionnels libéraux, salariés...

Enfin, l'U2P sera particulièrement vigilante à ce que les mesures du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale ne déséquilibrent pas les entreprises de proximité, et s'opposera à une nouvelle remise en cause de l'accompagnement des entreprises qui forment des apprentis. L'apprentissage ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire.

**Michel Picon ajoute :** « J'ai envie de dire : chiche ! Partons à la recherche de ces compromis qui nous manquent tant et qui empêchent nos entreprises d'investir, d'embaucher et de se développer. Nous avons collectivement une obligation de résultat. »

## 80 ans de la Sécurité Sociale : conforter le modèle social français en réformant son financement

**Née au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Sécurité Sociale a fêté ses 80 ans le 9 octobre au Conseil économique, social et environnemental (CESE). À cette occasion, l'U2P tient à rappeler son attachement à ce pilier essentiel du modèle social français et invite à réformer son mode de financement.**

Depuis huit décennies, la « Sécu » garantit les principales solidarités entre les Français : solidarité entre les générations avec le système de retraite par répartition, solidarité entre les bien portants et les malades avec l'assurance-maladie, solidarité entre les travailleurs et les personnes éloignées de l'emploi en raison de maladies ou accidents professionnels, solidarité enfin pour l'accueil des enfants à travers la branche famille.

Suite page 2



En protégeant les citoyens face aux risques de la vie, la Sécurité Sociale a engendré des progrès sociaux qui eux-mêmes ont contribué à la croissance économique.

L'U2P participe depuis 1996, avec plus d'un millier d'administrateurs et de conseillers, à la gestion de la Sécurité sociale au sein de ses instances paritaires mais aussi à la gestion de la Sécurité Sociale des travailleurs indépendants. C'est l'illustration de la **volonté des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux de contribuer activement à la pérennité du modèle social français**. Localement, Patrick Pardo, artisan mécanicien au Soler est Président de la CPAM 66, preuve de l'importance de cette institution pour les artisans, leurs familles et leurs salariés.

Or ce modèle est mis à mal par la dérive des comptes sociaux et par une profonde crise de confiance. Par ailleurs le financement de la protection sociale repose trop lourdement sur le travail et réduit d'autant le pouvoir d'achat des salariés et des travailleurs indépendants. **Dans ce contexte, l'U2P appelle, d'une part à encadrer les dépenses sociales avec l'objectif d'en améliorer l'efficacité, d'autre part de diversifier les sources de financement de la protection sociale pour rendre au travail sa juste rémunération.**

« La Sécurité Sociale est un bien commun. Préserver son équilibre, c'est reconnaître la valeur du travail et garantir un avenir solidaire pour tous », déclare Michel Picon, Président de l'U2P.

## Exonération temporaire des droits de mutation sur les dons familiaux affectés au logement ou à la rénovation énergétique

L'article 71 de la loi de finances pour 2025 (art. 790 A bis du CGI) instaure une **exonération temporaire** de droits de mutation à titre gratuit (DMTG) pour les dons familiaux de sommes d'argent consentis **entre le 15 février 2025 et le 31 décembre 2026**, à condition que les sommes soient affectées à :

- l'acquisition d'un **logement neuf** ou en état futur d'achèvement, destiné à l'habitation principale,
- ou à des **travaux de rénovation énergétique** réalisés dans l'habitation principale du donataire.

Cette extension aux travaux de rénovation énergétique a été obtenue grâce à l'action de la **CAPEB**.

### Bénéficiaires et conditions

- Les dons doivent être réalisés **en pleine propriété** (chèque, virement, espèces).
- Les bénéficiaires : enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, ou, à défaut, neveux et nièces.
- Les sommes doivent être affectées dans un délai de **6 mois** suivant leur versement.
- Le logement doit être conservé comme **résidence principale** (ou loué à usage de résidence principale) pendant **au moins 5 ans**.

### Travaux de rénovation énergétique éligibles

- Les travaux doivent être **éligibles à MaPrimeRénov'** et réalisés par des professionnels qualifiés.
- Ils doivent concerner un logement situé en France et constituant la résidence principale du donataire.
- Le cumul avec certaines aides (MaPrimeRénov' sur les mêmes travaux, crédit d'impôt, déduction fiscale) est exclu.

### Plafonds de l'exonération

- **100 000 €** par donateur et par donataire.
- **300 000 €** maximum par donataire.
- L'exonération s'applique uniquement à la fraction effectivement affectée au logement ou aux travaux.

### Remise en cause possible

• En cas de vente du bien ou non-respect des conditions dans les **5 ans**, l'exonération est annulée et les droits dus sont réclamés avec intérêts de retard.

• En revanche, le décès du donataire ne remet pas en cause l'avantage fiscal.

➔ En pratique, ce dispositif constitue une **opportunité pour les familles** de soutenir financièrement leurs proches dans un projet immobilier ou de rénovation énergétique, tout en bénéficiant d'une exonération fiscale avantageuse, limitée dans le temps.



# Annonces Légales

Arrêté

rt Bmmé r h roéFCFI@PF@CCE  
PT RPI

**sΞido**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société à Responsabilité Limitée dénommée « PISTACHES DE LA MIRANDE » immatriculée au RCS de PERPIGNAN au capital de 30 000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet, la plantation de pistachiers, la production, la récolte, la transformation, l'importation et la commercialisation de fruits secs, et notamment de pistaches, la prise à bail de tous biens ruraux, ainsi que toute activité exercée dans le prolongement de l'acte de production ou qui a pour support l'exploitation. Son siège est à PERPIGNAN (66000), 38 Avenue de Grande Bretagne et le gérant est M. Nicolas DORNIER, demeurant à PORT-VENDRES (66660), 17/19 Chemin de la Mirande.

La gérance.



**AGC CESAME**

**Comptabilité  
Gestion  
Paie**

Partenaire des artisans  
depuis 1988

bCMPT NP MF FC

b A l PPA



19<sup>ème</sup> Rencontre Européenne de **FERRONNERIE D'ART**

**17-18-19 Octobre 2025**

**ARLES SUR TECH**



**BANQUE  
POPULAIRE  
DU SUD**



**SOCAMA  
DU SUD**

**MAISON  
DE  
L'ARTISAN**

**Groupama**  
MÉDITERRANÉE

**viasanté**  
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



**PRO**

# La Maison de l'Artisan forme les boulangers-pâtisseries aux douceurs végétales

Dans le cadre de son engagement toujours plus innovant et responsable, la Maison de l'Artisan a récemment proposé aux artisans Boulangers et Pâtisseries, une formation dédiée à la Pâtisserie Végétale. Animée par Auriane Aprile, formatrice passionnée, cette journée a permis aux professionnels d'explorer une nouvelle approche de la pâtisserie : plus saine, plus naturelle et respectueuse du vivant.

Sous l'œil attentif d'Auriane la formatrice, les stagiaires ont réalisé des pâtisseries végétales, sans gluten et à indice glycémique bas, alliant saveur et équilibre.

**Auriane s'attache à transmettre bien plus qu'une technique :**

« Mon objectif est de vous informer sur l'impact des ingrédients sur notre santé et notre planète, de vous sensibiliser à l'intérêt d'une alimentation plus végétale, de réduire votre impact écologique et la souffrance animale, tout en valorisant les producteurs et matières premières françaises. »

Face à une clientèle de plus en plus attentive à sa santé, à l'environnement ou suivant des régimes spécifiques (sans gluten, végan, sans lactose...), les artisans boulangers et pâtisseries se réinventent.

Remplacer le lait, le beurre ou les œufs par des alternatives comme le lait d'amande, d'avoine ou de coco, la compote de pommes ou encore le pois chiche devient aujourd'hui un geste à la fois engagé et créatif.

Ces nouvelles pratiques s'inscrivent dans une tendance actuelle : des pâtisseries moins sucrées, plus légères, gourmandes et responsables, qui séduisent une clientèle exigeante et curieuse.

Afin de valoriser cet engagement, la Maison de l'Artisan a édité une affichette que les boulangeries-pâtisseries peuvent apposer sur leur vitrine.

Un repère clair pour les consommateurs : ici, les artisans ont suivi la formation Pâtisseries 100 % végétales et sont en mesure de proposer des créations savoureuses, éthiques et respectueuses de tous.

**Les artisans ayant participé à cette formation témoignent de leur volonté d'innover et de s'adapter aux nouvelles attentes de leur clientèle :**

- ➔ La Crème de la Crème – Perpignan
- ➔ Boulangerie Rouxpaille – Font Romeu
- ➔ Pâtisserie Pinell – Millas
- ➔ Le Pain de Mon Moulin – Perpignan

Les professionnels intéressés sont invités à se rapprocher de la Maison de l'Artisan pour participer aux prochaines formations, notamment celle sur la Viennoiserie Végétale, animée le 26 novembre par Quentin Béchard de l'école de cuisine « Vert La Table ».



**Une belle occasion d'élargir son savoir-faire tout en répondant aux attentes d'une clientèle toujours plus consciente et engagée.**

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE  
Édité par l'UNION ARTISANALE  
MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne  
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN  
Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05  
Internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)  
Commission paritaire 0330G87631 / I.S.S.N. 0993 2682  
Directeur de la publication : Isabelle DOMENJO  
Impression réalisée par  
UNION ARTISANALE - PERPIGNAN  
dépot légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2025  
Tirage : 2000 exemplaires